

duelle d'enrayer l'industrie ou le commerce, étendre la portée de ces lois, aux ouvriers adultes employés dans des entreprises privées.

Aussi constatons-nous des abus :

Chez les cordonniers, par exemple, dans certaines manufactures il est des saisons de l'année, où l'on oblige l'ouvrier à travailler pendant treize à quatorze heures par jour. Le matin ils se mettent à l'ouvrage à 7 heures et cessent à midi. A midi et demi, ils reprennent leurs travaux qu'ils ne quittent définitivement qu'à 8½ ou 9½ du soir. Ils ont une demi-heure pour leur dîner; quant au souper, ils le prennent en travaillant.

Quant même un tel état de chose ne durerait qu'un mois par année, c'est trop, c'est beaucoup trop. Il y a là un abus. Comme le disait le Rédacteur du *Journal d'hygiène populaire* :

Un homme soumis continuellement à un pareil régime, y laisserait sa vie au bout d'un an.

A Montréal, d'après la commission du travail :

Les employés des chars Urbains travaillent, quelque fois sur certaines lignes jusqu'à quinze heures par jour. Les heures ne sont pas seulement longues, mais encore la journée est mal divisée. Certains de ces employés sont tenus de faire leur travail pendant une partie de la nuit.

Les pompiers sont obligés de rester à leur poste sans presque avoir de repos. Chaque homme n'a la permission de s'absenter de la station qu'une fois par semaine et pour quatre heures seulement.

Les arrimeurs sont quelquefois maintenus à un travail continu pendant des périodes de temps presque incroyables. La coutume est de conserver une équipe d'hommes au travail jusqu'à ce que le déchargement du vaisseau soit achevé. Des journaliers travaillent jusqu'à quarante heures consécutives, ne s'arrêtant que pour prendre leurs repas. Leur tâche est très fatigante et doit être faite avec toute la rapidité possible.

Les hommes pelletant le charbon sont quelquefois employés pendant des périodes d'une longueur excessive. Un témoin a déclaré devant la commission du travail, qu'il avait travaillé pendant trente-six heures, sur lesquels il n'avait pris que le temps de ses repas.

Les commis employés dans les hôtels et les restaurants com-